

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SHOW HI

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2015/830

Revision No. 4.2

Date d'impression 06/12/2020

Date de création 02/02/2015

Date de révision 30/11/2020

## SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

### 1.1. Identification du produit

Nom du produit SHOW HI  
Code du produit 10247373X1 (CLP)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation recommandée

Couche protectrice.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.  
198 Avenue de France,  
75013 Paris  
Tél: 01.64.44.51.60  
Adresse e-mail fratech@nch.com  
Site internet www.ncheurope.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Liquides inflammables: Catégorie 3  
H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

#### Mentions de danger

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

#### Informations supplémentaires concernant le danger (UE)

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée/mousse/agent chimique sec pour l'extinction.

A usage professionnel.

Tenir hors de portée des enfants.

### 2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme défini selon la réglementation EC 1907/2006.

## SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

| Nom Chimique                                | No.-CAS    | EC N°.    | EU - REACH reg number | Weight-%  | EU - GHS/CLP       | Notes |
|---|------------|-----------|-----------------------|-----------|--------------------|-------|
| NAPHTHA (PETROLEUM) HYDRODESULFURIZED HEAVY | 64742-82-1 | 265-185-4 | 01-2119490979-12      | 25 - < 50 | Asp. Tox. 1 (H304) | P     |

|   |              |           |                  |           |   |   |
|---|--------------|-----------|------------------|-----------|---|---|
| HYDROCARBONS, C11-C14, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS | NOT ASSIGNED | 917-725-1 | 01-2119456620-43 | 25 - < 50 | Asp. Tox. 1 (H304)  | P |
| STODDARD SOLVENT  | 8052-41-3    | 232-489-3 | .                | 5 - < 10  | Asp. Tox. 1 (H304)  | P |
| 1,2,4-TRIMETHYLBENZENE  | 95-63-6      | 202-436-9 | 01-2119472135-42 | 1 - < 3   | Skin Irrit. 2 (H315)<br>(H315)<br>Flam. Liq. 3 (H226)<br>STOT SE 3 (H335)<br>Acute Tox. 4 (H332)<br>Eye Irrit. 2 (H319)<br>Aquatic Chronic 2 (H411) | P |

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

#### EU notes

Note P - La classification comme cancérogène ou mutagène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0.1% w/w benzène

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Conseils généraux

Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

##### Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

##### Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

##### Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin.

##### Inhalation

Si un problème de respiration apparaît, aller à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'exposition à de fortes concentrations de vapeur ou brouillard, aller à l'air libre.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Sensibilisation

Pas d'information disponible.

##### Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

##### Contact avec la peau

Peu susceptible de provoquer une irritation lors d'une exposition brève ou occasionnelle.

##### Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

##### Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Eau pulvérisée.

##### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

Le matériel peut créer des conditions glissantes.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever toute source d'ignition. Ventiler la zone. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir section 8. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Insoluble dans l'eau et flotte à la surface. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section. Enlever toute source d'ignition.

Méthodes de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir sections 7, 8 et 13.

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Assurer une ventilation adéquate. L'utilisation de confinement secondaire est recommandé à savoir planchers/surfaces étanches qui permettra de contenir les déversements.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Stocker conformément à la réglementation locale.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible.

**SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Pour les substances.

| Nom Chimique  | Union Européenne | Royaume Uni  | France  | Allemagne   | Belgique                               |
|---|------------------|--|---|---|--|
| HYDROCARBONS, C11-C14, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS |                  | RCP - TWA 1200 mg/m <sup>3</sup><br>(165 ppm)  |   |   |  |
| STODDARD SOLVENT  |                  |  |   |   | 100 ppm TWA; 533 mg/m <sup>3</sup> TWA |
| 1,2,4-TRIMETHYLBENZENE  |                  | STEL: 75 ppm<br>STEL: 375 mg/m <sup>3</sup><br>TWA: 25 ppm<br>TWA: 125 mg/m <sup>3</sup> | TWA: 20 ppm<br>TWA: 100 mg/m <sup>3</sup> TWA:<br>1000 mg/m <sup>3</sup><br>STEL: 50 ppm<br>STEL: 250 mg/m <sup>3</sup> STEL:<br>1500 mg/m <sup>3</sup> | AGW: 20ppm<br>AGW: 100mg/m <sup>3</sup><br>Peak: 40ppm<br>Peak: 200mg/m <sup>3</sup><br>TWA: 20ppm<br>TWA: 100mg/m <sup>3</sup><br>BGW: 400mg/g | 20 ppm TWA; 100 mg/m <sup>3</sup> TWA  |

| Nom Chimique           | Autriche   | Suisse   | Romania                               |
|------------------------|--|--|---------------------------------------|
| 1,2,4-TRIMETHYLBENZENE | STEL: 30 ppm<br>STEL: 150 mg/m <sup>3</sup><br>TWA: 20 ppm<br>TWA: 100 mg/m <sup>3</sup> | STEL: 40 ppm<br>STEL: 200 mg/m <sup>3</sup><br>TWA: 20 ppm<br>TWA: 100 mg/m <sup>3</sup> | 20ppm TWA<br>100mg/m <sup>3</sup> TWA |

**8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique

Une ventilation locale est suggérée pour contrôler l'exposition des activités qui peuvent générer des niveaux élevés de vapeurs, brouillards ou de fumées. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) conformément à la directive 89/686/EEC.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Conforme à EN 14387 (vapeurs organiques). Ne pas respirer les vapeurs ou/et les pulvérisations.

Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Alcool de polyvinyle. Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle). Caoutchouc fluoré. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité si la méthode d'utilisation peut entraîner un contact oculaire. Approuvé selon EN 166.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**Contrôle d'exposition de l'environnement**

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

|   |                               |   |                               |
|---|-------------------------------|---|-------------------------------|
| <b>Aspect</b>                                 | Brun                          | <b>Densité</b>  | 0.82                          |
| <b>État physique</b>                          | Liquide                       | <b>Solubilité</b>                                       | Insoluble dans l'eau          |
| <b>Odeur</b>                                  | Cerise                        | <b>Température d'auto-inflammabilité</b>                | 230 °C                        |
| <b>pH</b>                                     | Non applicable.               | <b>Viscosité</b>  | > 21cSt (40°C)                |
| <b>Point/intervalle de fusion</b>             | Pas d'information disponible. | <b>Propriétés explosives</b>                            | Pas d'information disponible  |
| <b>Point/intervalle d'ébullition</b>          | 200 °C                        | <b>Propriétés comburantes</b>                           | Pas d'information disponible. |
| <b>Point d'éclair</b>                         | 45 °C                         | <b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)</b> | 80.3 %                        |
| <b>Méthode</b>                                | Coupelle fermée               |   |                               |
| <b>Taux d'évaporation</b>                     | Pas d'information disponible. |   |                               |
| <b>Limites d'inflammation dans l'air en %</b> | Pas d'information disponible. |   |                               |
| <b>Pression de vapeur</b>                     | Pas d'information disponible. |   |                               |
| <b>Densité de vapeur</b>                      | Pas d'information disponible. |   |                               |

**9.2. Autres informations**

Pas d'autre information disponible

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles.

**10.5. Matières incompatibles**

Oxydants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

| Nom Chimique  | DL50 oral                                 | DL50 dermal             | LC50 (CL50) par inhalation                 |
|---|---|-------------------------|--|
| NAPHTHA (PETROLEUM) HYDRODESULFURIZED HEAVY                           | > 5000 mg/kg ( Rat )                      | > 3160 mg/kg ( Rabbit ) |  |
| HYDROCARBONS, C11-C14, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS |   |                         | LC50 5000 mg/m <sup>3</sup> (Rat) (vapour) |
| 1,2,4-TRIMETHYLBENZENE  | = 3280 mg/kg ( Rat ) = 8970 mg/kg ( Rat ) | > 3160 mg/kg ( Rabbit ) | = 18 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h          |

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec la peau

Peu susceptible de provoquer une irritation lors d'une exposition brève ou occasionnelle.

Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérogène connue.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

**Effets écotoxicologiques**

Contient une/des substance(s) connue(s) dangereux(es) pour l'environnement aquatique.

| Nom Chimique   | Toxicité pour les poissons  | Daphnie                                       | Toxicité pour les algues   |
|--|---|---|--|
| NAPHTHA (PETROLEUM)<br>HYDRODESULFURIZED HEAVY                               |   | 2.6: 96 h Chaetogammarus marinus<br>mg/L LC50 |  |
| HYDROCARBONS, C11-C14, N-<br>ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <<br>2% AROMATICS | LL0 1000 mg/l (96h) Oncorhynchus<br>mykiss  | EL0 1000 mg/l (48h) Daphnia magna             | EL0 1000 mg/l (72h) Pseudokir<br>Pseudokirchneriella subcapitata |
| 1,2,4-TRIMETHYLBENZENE   | LC50 7.19-8.28 mg/L Pimephales<br>promelas 96 h<br>LC50 = 7.72 mg/L Pimephales promelas<br>96 h | 6.14: 48 h Daphnia magna mg/L EC50            |  |

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Les propriétés éco toxicologiques sont propres à une substance: bioaccumulation, persistance et dégradabilité. L'information est donnée pour pour la/les substance (s) du mélange.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation peu probable due à la haute volatilité du produit. Information sur les composants ci-dessous.

| Nom Chimique           | log Pow |
|------------------------|---------|
| 1,2,4-TRIMETHYLBENZENE | 3.63    |

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau. Ce mélange est volatile et s'évaporerait rapidement dans l'air si mise à l'air libre.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

**12.6. Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles.

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Les emballages vides doivent être recyclés, retraités ou détruits. Recycler selon la législation en vigueur. Pour les emballages vides - ne pas souder, braser ou meuler etc.. Ne pas exposer à la chaleur, aux flammes, étincelles ou source d'ignition.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

07 07 04\* Autres solvants, liquide de lavage et liqueurs mères organiques

14 06 03\* Autres solvants et mélanges de solvants

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1, 14.2, 14.3, 14.4.**

IMDG/IMO

N° ONU

UN3295

Nom d'expédition

Hydrocarbures, liquide, n.o.s.

|                                |          |
|--------------------------------|----------|
| <b>Classe de danger</b>        | 3        |
| <b>Groupe d'emballage</b>      | III      |
| <b>No EMS</b>                  | F-E, S-D |
| ADR / RID                      |          |
| <b>N° ONU</b>                  | UN3295   |
| <b>Classe de danger</b>        | 3        |
| <b>Groupe d'emballage</b>      | III      |
| <b>Code de classification</b>  | F1       |
| <b>Quantité limitée</b>        | 5 L      |
| <b>Categorie (Code tunnel)</b> | 3 (D/E)  |
| IATA/ICAO                      |          |
| <b>N° ONU</b>                  | UN3295   |
| <b>Classe de danger</b>        | 3        |
| <b>Groupe d'emballage</b>      | III      |
| <b>Code ERG</b>                | 3L       |

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's.

#### Informations complémentaires

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - ICAO/IATA 2009).

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

..

*Code l'environnement - Installations Classées : Applicable selon les quantités - Tableaux des maladies professionnelles :*

| Nom Chimique                                | RG    |
|---|-------|
| NAPHTHA (PETROLEUM) HYDRODESULFURIZED HEAVY | RG 84 |
| STODDARD SOLVENT                            | RG 84 |
| 1,2,4-TRIMETHYLBENZENE                      | RG 84 |

#### Classification WGK

Classe risque aquatique (WGK allemand): WGK 2 (présente un danger pour l'eau), Classification selon AwSV-Verordnung

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

## SECTION 16. AUTRES DONNÉES

#### Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H332 - Nocif par inhalation. H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Sur la base des résultats d'essais. H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

**Préparé par** Austen Pimm

**Date de création** 02/02/2015

**Date de révision** 30/11/2020

#### Revision summary

Sections de la FdS mise-à-jour 3 16

#### Abréviations

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de

surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

#### **Information supplémentaire**

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

#### **Clause de non-responsabilité**

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**